



PRÉSENTATIONS ET DÉCLARATIONS LIMINAIRE
LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Déclaration liminaire devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes concernant la présentation budgétaire du Commissariat dans le cadre du budget principal de 2013-2014

Mary Dawson – Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa (Ontario), le 6 mai 2013

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité aujourd'hui dans le cadre de son examen du Budget principal des dépenses du Commissariat pour l'exercice financier 2013-2014.

Je suis accompagnée cet après-midi par Lyne Robinson-Dalpe, commissaire adjointe pour Conseils et conformité, et Denise Benoit, directrice de la Gestion corporative.

En guise de contexte, je décrirai brièvement l'organisation et le fonctionnement du Commissariat. Puis, je parlerai de nos besoins financiers pour l'exercice financier en cours et de considérations connexes.

Organisation et fonctionnement

Pour exécuter mon mandat de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible, j'ai organisé le Commissariat en cinq directions. Tous nos postes sont pourvus et nous maintenons un effectif stable de 50 employés.

Conseils et conformité est la plus grande direction, comptant pour environ le tiers de mon personnel. Ce groupe offre des conseils confidentiels aux titulaires de charge publique et aux députés sur leurs obligations en vertu de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et du *Code régissant les conflits d'intérêts des députés*. Il examine leurs rapports confidentiels sur leurs biens, leurs dettes et leurs activités, tient des dossiers internes à ce sujet et administre un régime de déclaration publique.

Notre but premier est d'aider les titulaires de charge publique et les députés à respecter leurs obligations en vertu de la Loi et du Code par l'éducation et les conseils.

Nos services de conseils et conformité sont complétés par une vaste gamme d'activités d'éducation et de sensibilisation, coordonnées par la direction des Politiques, recherche et communications. Cette direction participe également à l'élaboration de politiques, compile des données de recherche, gère les communications publiques ainsi que les relations avec les médias, et coordonne nos interactions avec le Parlement.

Bien que le Commissariat soit surtout axé sur la prévention, nous enquêtons aussi sur les contraventions possibles à la Loi et au Code. La direction des Rapports et enquêtes dirige toutes les activités d'enquête et coordonne la préparation de nos rapports annuels.

Les Services juridiques jouent également un rôle essentiel dans nos enquêtes et offrent des conseils juridiques stratégiques sur toutes les facettes de notre travail.

La Gestion corporative supervise l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques de gestion interne ainsi que la prestation de services et de conseils en matière de ressources humaines, de finances, d'informatique, de gestion de l'information et de gestion des installations du Commissariat, y compris la sécurité. Cette direction gère aussi nos ententes de services partagés avec la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement dans les domaines de l'informatique, de la sécurité et des finances, ainsi qu'avec les Travaux publics et les Services gouvernementaux pour la rémunération.

Enfin, mon équipe au sein du bureau de la commissaire fournit des services de soutien administratif et logistique au Commissariat.

Budget

Les cinq dernières années, j'ai maintenu le même budget de fonctionnement de 7,1 millions de dollars.

Mes besoins budgétaires pour l'exercice financier 2013-2014, que je réviserai avec vous dans quelques instants, me permettront de m'acquitter de mon mandat dans sa forme actuelle. Toutefois, veuillez noter que la *Loi sur les conflits d'intérêts* et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* sont tous deux en cours d'examen; toute modification qui en découle pourrait produire un effet sur les ressources du Commissariat. Il faudrait examiner les modifications pour évaluer les ajustements requis sur le plan des ressources, le cas échéant. La plupart de mes recommandations n'auront point d'incidence sur nos ressources et les autres n'exerceront probablement pas d'incidence majeure sur nos besoins en matière de ressources.

Cette année, étant donné le climat de restriction financière, nous proposons de manière proactive une réduction de notre budget de fonctionnement. Le Commissariat devrait donc, pour l'exercice 2013-2014, être en mesure de financer son fonctionnement avec un budget moindre de 7,035 millions de dollars.

En 2012-2013, nous avons examiné nos dépenses, ce qui nous a permis de trouver des possibilités d'en accroître l'efficacité. On compte parmi ces possibilités l'emploi du courriel plutôt que de la poste aux lettres pour communiquer avec certains de nos nombreux intervenants, ainsi que la restructuration de la prestation de certaines de nos fonctions internes. Nous avons aussi réduit la réserve constituée pour couvrir les situations inattendues. Par conséquent, j'ai pu appliquer une réduction de 190 000 \$ à la partie non salariale de mon budget 2013-2014, soit 3% du budget entier de 2012-2013.

Cette réduction, cependant, se voit partiellement annulée par la demande d'augmentation approximative de 90 000 \$ à notre enveloppe salariale, afin de couvrir les augmentations économiques entrées en vigueur en 2013-2014. Ces augmentations économiques concordent avec les résultats des négociations collectives qui ont eu lieu au Parlement et dans la fonction publique.

Je fais remarquer que pour l'exercice financier qui vient de se terminer, nous avons absorbé, à même notre budget salarial actuel, le paiement des indemnités de départ à certains employés. C'est pourquoi nous avons porté un excédent de dépenses à notre budget salarial de l'année passée. Nous avons absorbé cet excédent en convertissant des fonds non salariaux au lieu de demander des fonds supplémentaires.

Nous savons que nous sommes en période continue de restrictions budgétaires et qu'il faut appliquer de saines pratiques de gestion financière et de contrôle interne. Nous surveillons régulièrement et soigneusement nos dépenses et veillons à ce que nos pratiques financières soient conformes aux normes gouvernementales. Nous avons, par exemple, recueilli des données sur nos processus internes de gestion financière, relevé des risques potentiels et mis en place des contrôles internes pour éviter ces risques. Même si la loi ne nous y oblige pas, nous appliquons les pratiques de divulgation proactive et publions sur notre site Web nos rapports de dépenses de voyage et d'accueil.

J'ai aussi le plaisir de rapporter que, pour une deuxième année, un tiers indépendant a vérifié les états financiers annuels du Commissariat et lui a accordé une opinion positive.

Mesures de gestion

Nous continuons à suivre de saines pratiques de gestion dans d'autres domaines également. Tous les ans, à l'automne, nous fixons les priorités du Commissariat lors d'une séance de planification stratégique rassemblant les cadres et nous rajustons ces priorités au besoin au cours de l'exercice financier.

Le Commissariat s'est doté d'un solide cadre de travail dans le domaine des ressources humaines, ce qui nous a permis, en 2012-2013, de mettre en oeuvre des politiques et des directives relatives à certains sujets spécifiques.

Par exemple, cette année, nous avons établi une directive sur le jumelage d'employés pour appuyer et encourager le perfectionnement de nos employés, ainsi qu'une politique sur le réaménagement des effectifs semblable à celles qui existent au Parlement et dans la fonction publique. Nous n'avons pas élaboré la politique sur le réaménagement des effectifs en vue de réduire l'effectif, mais plutôt de façon proactive, afin de mettre en place des mécanismes appropriés dans l'éventualité où nous aurions à gérer ce genre de situation.

D'autres politiques et directives sont en cours de développement dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail et de l'obligation d'adaptation. Nous avons aussi mis à jour nos Conditions d'emploi pour y intégrer des changements aux dispositions de congés et d'indemnités de départ, changements semblables à ceux qui ont eu lieu au Parlement et dans la fonction publique.

Même si tout semble indiquer que le Commissariat est un milieu de travail sain, y compris la stabilité de notre effectif et son très faible roulement, nous avons fait appel à un tiers indépendant pour mener un sondage sur la satisfaction des employés plus tard ce printemps.

Nous sommes en train d'élaborer une stratégie de mesure du rendement pour démontrer l'efficacité du Commissariat à s'acquitter de son mandat.

Dans le domaine de la technologie, nous avons investi dans une nouvelle application pour gérer le contenu de notre site Web, étant donné que l'application actuelle ait atteint sa pleine capacité. Nous prévoyons la mettre en production sous peu. Cette amélioration porte suite au lancement, en avril 2012, d'un nouveau système intégré de gestion de cas.

Je communique aussi régulièrement nos pratiques exemplaires à mes homologues des provinces et des territoires et échange de l'information avec eux. D'ailleurs, ces activités seront le point central de la prochaine réunion annuelle du Réseau canadien en matière de conflits d'intérêts, que je présiderai en septembre, ici à Ottawa.

Vous trouverez des renseignements financiers détaillés ainsi que d'autres données sur le site Web du Commissariat ainsi que dans mes rapports annuels.

Je remercie à nouveau le Comité de m'avoir invitée pour discuter de notre budget principal. Je répondrai avec plaisir à vos questions.